



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 JUIN 2024

**CONVOCACTION**

Date : 22/05/2024

Envoi le : 27/05/2024

Publication le : 27/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 04

Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Héléne ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER, Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,

Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,

Monsieur Mikaël TOST avait donné pouvoir à Madame Florence MÉTIVIER.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240604-DEL\_04062024\_01-DE



**DEL N°04/06/2024-01 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS AU SERVICE COMMUN DE L'ÉNERGIE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à ce jour 19 communes, sur les 22 que compte la Métropole, adhèrent au service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire.

La commune de Saint-Pierre-des-Corps a manifesté la volonté de pouvoir bénéficier de ce service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

L'instance de gouvernance de ce service a validé à l'unanimité, cette demande d'adhésion lors de la réunion de son COPIL le 14 septembre 2023.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle entrée nécessite le recrutement d'un nouvel agent métropolitain, qui entrera dans le calcul du coût du service commun, réparti entre les communes adhérentes au tantième des m<sup>2</sup> de surface des bâtiments gérés. À ce titre, la mutualisation et les effets d'échelle permettent de ne pas impacter significativement le coût de l'adhésion des communes déjà adhérentes.

Il appartient à chaque commune adhérente au service commun de l'énergie, de se prononcer par délibération du Conseil Municipal sur cette nouvelle adhésion et d'approuver le règlement portant dispositions communes au service commun à la convention d'adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 de la communauté d'agglomération Tour(S)plus approuvant le règlement portant dispositions communes au service commun et approuvant les conventions des services communs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au service commun de l'énergie conformément aux règlements portant dispositions communes aux services communs et à la convention d'adhésion dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDOU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **06 JUIN 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le : ..... **06 JUIN 2024**  
Et sa publication le site internet de la commune le : .....

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240604-DEL\_04062024\_01-DE

